

Extrait du registre des délibérations**Du Conseil Municipal****De la Commune d'EMBRUN**

Réception par le préfet : 27/02/2025

**Séance du 25 Février 2025**

Délibération n° **2025-33 R**
Objet : **Avenant n°1 lot n°2 :**
consolidation / confortement de
plancher bois – marché vestiaires
Lapeyrouse

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Cinq Février à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Quatorze Février deux mille
vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Le
Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votants : 28

Présents :

Madame Chantal EYMEOD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON,
Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa
DEPEILLE, Madame Wiebke SILVE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude
DOU, Monsieur Christian COULOUMY, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis
GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Monsieur Patrice
RENOUF, Madame Annick BOUISSIÈRE, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA,
Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Madame Véronique CONSTANS, Monsieur Robert
PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOD
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Monsieur Alexandre DIDIER donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY

Absent excusé :

Monsieur Vincent ESMIEU

Madame le Maire rappelle les travaux de confortement et d'aménagement de vestiaires dans l'ancienne caserne de Lapeyrouse et notamment le lot n° 2 concernant la consolidation et le confortement des planchers bois qui a été attribué en août 2024 à l'entreprise R3S RHONE MEDITERRANEE domiciliée à 13700 LES PENNES MIRABEAU.

En cours de chantier après dépose des sur-planchers, il s'avère que le niveau initial des planchers ne peut être conservé qu'à condition de déposer des solives des planchers RDC et R+1 initialement conservées. Cette disposition nécessite également la reprise des maçonneries au niveau des encastrement des solives.

Dans le cadre du marché il est nécessaire de prendre en compte ces travaux supplémentaires.

L'avenant représente un montant supplémentaire de 19 000.00 € HT soit une augmentation de 12.9 %.

Le marché de travaux passe donc de 147 504.52 € HT à 166 504.52 € HT.

La Commission MAPA réunit le lundi 24 février 2024 a donné un avis favorable aux travaux supplémentaires.

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 24 février 2024,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020.99 R du 29 juin 2020 portant sur les délégations à Madame le Maire,

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise R3S RHONE MEDITERRANEE
- **Dit** que les dépenses seront prises sur l'opération 0162 du budget général.

Le 26 Février 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

